

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'appui  
d'un projet de décret  
portant octroi d'un crédit de construction  
de 1.100.000 francs pour la transformation  
d'un bâtiment de l'arsenal cantonal,  
à Colombier, destiné à accueillir le Centre  
de formation de la police cantonale  
et le service des sports**

(Du 18 décembre 2002)

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**RÉSUMÉ**

*Depuis de nombreuses années, le Centre de formation de la police cantonale est à la recherche d'une demeure pérenne lui permettant de remplir sa mission de formation des aspirants de la PCN et de perfectionnement du corps de police dans des conditions adaptées aux besoins. L'évolution des tâches de l'arsenal de Colombier liée à la réforme Armée 95 permet de modifier l'affectation de certains locaux des établissements militaires afin de répondre à ces besoins. Par ailleurs, pendant la période d'Expo.02, il était nécessaire de loger la centrale d'engagement et de coordination des forces de sécurité publique affectées à la manifestation nationale. Au terme de cet événement, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adopter un crédit de 1.100.000 francs en vue de l'achèvement des travaux partiels menés jusqu'à ce jour. Cet investissement permettra complémentaiement de concrétiser l'installation, sur ce site, du service des sports du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) et de mettre à disposition du service de la formation continue de l'administration cantonale et d'autres entités intéressées des salles de cours facilement accessibles.*

## **1. INTRODUCTION**

Au cours des vingt dernières années, le centre de formation de la police cantonale (CFPC) qui accueille aussi bien l'école d'aspirants (EA) que divers cours de formation continue internes, a connu plusieurs emplacements, tous caractérisés par leur aspect provisoire.

Suite à la réorganisation de l'exploitation des Etablissements et installations militaires de Colombier (EIMC), l'aile est de l'arsenal s'est libérée dans le courant de l'année 1999 offrant d'importantes surfaces sur deux étages. Un mandat a alors été confié au service de l'intendance des bâtiments de l'Etat (IBE) afin d'étudier plus précisément la faisabilité et l'enveloppe financière nécessaire à la transformation de ces locaux en vue d'accueillir le CFPC.

D'autre part, dans le cadre des travaux de planification conduits par l'état-major sécurité Expo.02, décision fut prise d'installer la centrale d'engagement et de coordination (CEC) des forces de sécurité publiques dans ces mêmes locaux pour la durée de la manifestation. A cet effet, divers travaux touchant à l'enveloppe du bâtiment ainsi qu'à l'assainissement de la dalle ont été effectués.

Le projet qui est soumis aujourd'hui au Grand Conseil permet d'une part de fixer définitivement le Centre de formation de la police cantonale à Colombier et d'autre part de finaliser la réhabilitation des bâtiments dont l'affectation première est aujourd'hui devenue obsolète en raison de la réforme Armée 95/DDPS 95. Il permet également d'installer le service des sports (SDS) dans des locaux offrant des synergies intéressantes avec l'arsenal.

## **2. HISTORIQUE DU PROJET**

### **2.1. Le Centre de formation de la police cantonale**

De 1993 à 1998, le CFPC a occupé des locaux à Marin. Construits de manière provisoire lors de l'ouverture du premier tronçon autoroutier du canton de Neuchâtel (Saint-Blaise - Le Landeron), ils ont hébergé la police de la circulation depuis 1975, jusqu'à l'achèvement du bâtiment de la rue des Poudrières en 1993.

Cette infrastructure offrait une capacité pour des EA comptant au maximum quinze personnes. L'augmentation d'effectif accordée par le Conseil d'Etat en 1998 et la planification des écoles suivantes indiquaient clairement que les locaux de Marin devenaient trop exigus. Dès lors, diverses solutions ont été examinées par la police cantonale en collaboration avec l'IBE :

- location de locaux vacants dans la région de Neuchâtel ;
- constructions provisoires à Marin ;
- disponibilité de locaux propriétés des collectivités publiques.

Aucune n'a pu être retenue, soit que le coût était trop élevé soit que les locaux proposés n'étaient pas adaptés à l'enseignement ou se trouvaient dans un lieu trop périphérique.

Finalement, une opportunité s'est présentée d'occuper des locaux devenus disponibles suite à la réorganisation de l'armée et l'implantation a pu être réalisée au prix de quelques menus aménagements provisoires réalisés par les artisans des établissements militaires dans deux bâtiments de l'arsenal de Colombier, soit le rez-de-chaussée de l'aile est et le premier étage du bâtiment A4 occupés jusqu'alors par l'atelier des tailleurs. Le CFPC déménageait dans ces locaux au printemps 1999.

Toutefois, il s'agissait encore d'une solution provisoire dans la mesure où les bureaux de l'instruction, les vestiaires des aspirants et le matériel ont été aménagés au rez-de-chaussée de l'aile est de l'arsenal (bâtiment A3), locaux initialement prévus pour le centre d'entraînement tactique. Le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A3 est resté vide et en l'état jusqu'à ce jour (pas de chauffage et d'isolation). Les salles de travail ont été aménagées dans le bâtiment A4 de l'arsenal.

Au printemps 2000, en raison des travaux planifiés en vue de l'installation de la CEC, la police cantonale quittait les locaux de l'aile est de l'arsenal pour se regrouper dans le bâtiment A4 dans lequel des surfaces se libéraient en raison d'une nouvelle réorganisation de l'exploitation de l'arsenal. Cette solution avait également un caractère provisoire, car le volume à disposition était d'emblée insuffisant.

Dans le but de rationalisation, un projet de regroupement de tous les locaux du centre d'instruction de la police cantonale dans l'aile est (bâtiment A3) a été élaboré par l'IBE.

## **2.2. Etudes et travaux réalisés depuis 1998**

Le rapport du 19 novembre 1998, rédigé par l'IBE à l'intention de la cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité présentait un projet définitif d'aménagement des locaux destinés à accueillir le CFPC ainsi qu'une chambre forte pour les besoins de l'arsenal. Le coût des divers travaux était alors devisé à 1.700.000 francs. En l'état, l'ensemble des aménagements ne pouvait pas être concrétisé en raison de leur coût et le projet était reporté.

Après la décision des cantons partenaires d'Expo.02 d'implanter l'ensemble de moyens de la CEC dans l'aile est de l'arsenal, il devenait urgent de réaliser une partie des aménagements prévus dans le rapport de 1998. A cet effet, le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'investissement de 400.000 francs de sa compétence (ACE du 13.12.2000). Un montant complémentaire de 270.000 francs, au titre d'entretien différé des bâtiments, couvert par les forfaits versés dans ce but par la Confédération, a pu être dégagé. Les travaux suivants ont ainsi pu être réalisés :

	Fr.
Renforcement de la dalle sur rez-de-chaussée .....	205.000.—
Travaux de maçonnerie .....	93.000.—
Réfection de la charpente .....	30.000.—
Installations électriques .....	48.000.—
Installations de chauffage .....	47.000.—
Installations sanitaires .....	45.000.—
Doublage isolant intérieur des murs de façades .....	55.000.—
Travaux de plâtrerie .....	24.000.—
Travaux de serrurerie .....	25.000.—
Travaux de menuiserie .....	52.000.—
Divers .....	43.000.—
<b>Total des coûts .....</b>	<b><u>667.000.—</u></b>

Notons encore, que pour les locaux mis à disposition pour l'utilisation pendant l'Expo.02 un loyer de 60.000 francs a été facturé et payé par la direction de la manifestation.

### **2.3. Restructuration du service de l'enseignement**

En janvier 2000, le chef du DIPAC a fait part de son souhait de réunir le service de l'enseignement primaire et le service de l'enseignement secondaire dans le service de l'enseignement obligatoire (SEO) afin de renforcer l'efficacité et les synergies entre ces deux services. Toutefois, cette réorganisation nécessitait la mise à disposition de locaux du SEO dans le bâtiment de l'Ecluse 67, à Neuchâtel. Le déménagement du service des sports (SDS) à Colombier vise cet objectif. Par ailleurs, il permet de regrouper sur un même site les stocks de matériel de sport et les bureaux dudit service, ce qui constitue un avantage indéniable en matière de synergies. Parmi les autres avantages, le SDS sera localisé à proximité de l'anneau d'athlétisme de Colombier dont le développement a été prévu pour la présente législature et qui a été inscrit dans le catalogue des installations sportives d'importance nationale de la Confédération par le chef du DIPAC en date du 17 juin 2002.

Ainsi, on remarque que les locaux du bâtiment A4, occupés aujourd'hui par la police cantonale, conviendraient particulièrement bien au SDS. Telle est également la proposition de la commission du logement de l'administration cantonale (CLA) avalisée par les deux conseillers d'Etat concernés lors d'une séance organisée sur place le 17 janvier 2000.

## **3. DESCRIPTION DES ENTITÉS**

### **3.1. Police cantonale**

Le CFPC occupe quatre personnes de manière permanente, soit l'officier instructeur, les deux instructeurs de la gendarmerie et de la police de sûreté

---

ainsi qu'un employé d'administration. Ils forment le bureau de l'instruction (BI), placé sous l'autorité de l'adjoint du commandant de la police cantonale qui a pour tâches principales :

- la mise sur pied des sessions de recrutements des futurs aspirants ;
- la planification et la conduite de l'EA ;
- la coordination des divers modules de formation continue de la police cantonale.

L'EA forme non seulement les futurs gendarmes et inspecteurs de la police cantonale, mais également les agents de police des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ainsi que les collaborateurs de la police cantonale jurassienne. Au cours des quatre dernières années les effectifs de l'EA ont varié entre 18 et 38 aspirants. En 2003 ce sont plus de 40 aspirants qui sont inscrits et les besoins futurs vont très probablement continuer à croître en raison de la mobilité accrue des collaborateurs et des nécessités qui en découlent de renouveler les forces qui viennent à manquer.

L'école débute au début du mois de février pour se terminer au mois de décembre par l'assermentation. Durant cette période, le programme alterne des phases d'enseignement théorique, des exercices pratiques ainsi que des stages dans les différents services de la police cantonale et des corps d'origine.

En parallèle, le CFPC accueille également de nombreux cours de formation continue internes portant sur l'ensemble des besoins spécifiques à la profession et, en particulier, dans le domaine de l'informatique de police.

Malgré le caractère provisoire des locaux occupés par le CFPC depuis 1998 dans l'enceinte de l'arsenal, cet emplacement s'est très rapidement révélé comme idéal. En effet, il est d'accès aisé et offre surtout la possibilité de développer des synergies avec les installations militaires de la place d'armes ainsi qu'avec les infrastructures sportives de la région (stand de tir, halle polyvalente, grande salle de théorie de la caserne, terrains de Planeyse, cantine du château, anneau d'athlétisme, piscine couverte de CESCOLE, etc.).

La qualité de l'emplacement a également permis d'accueillir régulièrement des réunions intercantionales présidées par la police cantonale.

Notons également que depuis 2002, la police cantonale a pris la décision de renoncer à une formation de base offerte par l'Institut suisse de police (ISP) qui ne répond pas aux besoins d'un corps de police cantonale. La formation est entièrement assumée par la police cantonale neuchâteloise. Dorénavant, il n'est plus besoin de tenir compte d'une perte d'efficacité due aux difficultés de coordination des matières enseignées, ce qui permet de raccourcir la durée de l'école des aspirants. Globalement, ceci permet d'économiser des centaines de milliers de francs de manière structurelle.

En se basant sur l'effectif de l'EA 2003, elles peuvent être résumées de la manière suivantes:

### **Economies réalisées**

- Ecolage ESAP (26 × 7.300.—) ..... Fr. 189.800.—
- Indemnités versées aux aspirants en raison de la durée de l'EA (26 × Fr. 3.500.—) ..... Fr. 91.000.—

### **Recettes supplémentaires**

- Dix aspirants (Jura et La Chaux-de-Fonds) à Fr. 12.000.— ..... Fr. 120.000.—

Tout en améliorant la qualité de la formation, il importe donc aussi de trouver enfin un site permanent pour accueillir et former la relève de la police cantonale neuchâteloise.

## **4. DESCRIPTION DU PROJET**

### **4.1. Lieu d'implantation**

Le bâtiment concerné correspond à l'aile est du complexe de l'arsenal, en forme de fer à cheval, dont la cour centrale est partiellement fermée à son extrémité sud par le bâtiment administratif.

La surface de plancher équivaut à environ 1400 m<sup>2</sup> et le volume global à quelque 5600 m<sup>3</sup>. De forme rectangulaire, cet édifice présente sur ses façades est et sud des murs épais, percés de grandes fenêtres au rez-de-chaussée, de petites fenêtres à l'étage du pignon sud et des meurtrières aux deux niveaux de la façade est.

Du côté nord-ouest, la bâtisse est contiguë au mur mitoyen au corps central de la caserne 1. La façade ouest se compose de piliers entre lesquels de larges baies vitrées permettent aux espaces intérieurs des deux niveaux de s'ouvrir sur la cour centrale. En conséquence, la luminosité naturelle dans cette partie du bâtiment donnant sur la cour est très bonne. Par contre, l'autre moitié baigne dans une relative obscurité.

En 1904, l'édifice initial ne comprenant qu'un seul étage a été surélevé d'un niveau par l'aménagement de la dalle actuelle sur rez-de-chaussée (dalle qui a été entièrement renforcée en 2001) et par la création d'une imposante charpente soutenue par des fermes triangulées, offrant ainsi un volume important à l'étage. Au milieu des années 80 suite à la réalisation de la sous-station de chauffage du complexe de l'arsenal-château, la façade nord de l'aile est s'est retrouvée enterrée dans sa majeure partie.

## 4.2. Programme des locaux

L'ancienne organisation des locaux, jadis occupés par l'armurerie de l'arsenal, est maintenue au rez-de-chaussée. Au centre de la façade donnant dans la cour, l'espace d'entrée sera redéfini. Celui-ci servira, d'une part, à l'accueil pour la partie administrative situé au rez-de-chaussée sud et, d'autre part, de distribution soit pour un grand local de cours pratique au nord, soit d'accès à l'escalier menant à l'étage.

Les futurs locaux de l'étage, à vocation d'instruction, comprennent notamment :

- deux salles de cours théoriques à 25 places ;
- une salle de cours informatique comportant 15 postes de travail ;
- une salle plénière pour 50 personnes ;
- un vestiaire et des sanitaires juxtaposés ;
- des vestiaires et des douches hommes et femmes pour les aspirants ;
- un corridor de distribution longeant la façade est, avec une connexion à l'étage de la caserne 1, aboutissant à une porte donnant accès à la place des drapeaux au sud de la cour du château.

Il convient de souligner, d'une part, que l'ensemble du projet a été sanctionné le 20 novembre 2000 par les autorités communales de Colombier et, d'autre part, que l'ouvrage sera réalisé en respectant la recommandation SIA 380/1 (édition de 1988) relative à la demande d'énergie de chauffage dans les bâtiments.

## 5. ESTIMATION DU COÛT DE CONSTRUCTION

### Maçonnerie :

- murs en plots de verre à l'entrée
  - chapes dans l'entrée
  - murs en briques dans les vestiaires et sanitaires
  - chapes dans les vestiaires et sanitaires
  - ouvertures de fenêtres et de portes dans murs existants
  - réfections diverses des murs de façades
- Fr. 60.000.—**

### Charpente :

- solivage pour plancher des combles
  - plancher isolé des combles
  - isolation de la toiture apparente et pose de lambris
- Fr. 55.000.—**

### Plâtrerie-peinture :

- faux plafonds au rez-de-chaussée
- cloisons phoniques au rez-de-chaussée et à l'étage

- cloisons pour les vestiaires et sanitaires
- faux plafonds dans les classes, sanitaires et espaces de circulations
- lessivage des murs existants et travaux de peinture
- lissage des nouvelles cloisons et travaux de peinture
- lessivage des façades et travaux de peinture
- rhabillages et travaux de finition

**Fr. 260.000.—**

### **Menuiserie :**

- suite du remplacement des fenêtres existantes et pose de nouvelles fenêtres
- portes phoniques dans la partie administrative
- faux plancher isolé dans la partie administrative
- portes phoniques ou normales à l'étage
- faux plancher phonique dans les salles de l'étage
- armoires dans les classes et vestiaires
- vitrages incorporés aux cloisons des salles de classe
- doublage intérieur des meneaux de la façade ouest

**Fr. 160.000.—**

### **Installations de chauffage-ventilation :**

- corps de chauffe dans les vestiaires à l'étage
- ventilations dans les sanitaires et vestiaires de l'étage

**Fr. 15.000.—**

### **Installations électriques :**

- achèvement du réseau électrique et informatique
- système de détection incendie
- fourniture et pose de la lustrerie

**Fr. 75.000.—**

### **Aménagements intérieurs :**

- revêtements de sols dans l'administration
- pose de stores intérieurs dans la partie administrative, la salle plénière et les salles de classe

**Fr. 70.000.—**

### **Travaux divers :**

- appareils sanitaires et écoulements
- carrelages dans les vestiaires et les sanitaires
- serrureries diverses
- réfection de la couverture et de la ferblanterie du toit
- tabatières isolées dans la toiture au-dessus des circulations
- location d'échafaudages
- divers et imprévus (~ 5%)

**Fr. 215.000.—**



**Ameublement :**

- matériel didactique
- rayonnages mobiles de la chambre forte **Fr. 90.000.—**

**Récapitulatif**

	Fr.
Travaux de maçonnerie .....	60.000.—
Travaux de charpente .....	55.000.—
Travaux de plâtrerie-peinture .....	260.000.—
Travaux de menuiserie .....	160.000.—
Travaux de chauffage-ventilation .....	15.000.—
Travaux d'électricité .....	75.000.—
Travaux de tapisserie .....	70.000.—
Travaux divers .....	215.000.—
Honoraires d'architectes (~ 10%) .....	100.000.—
Sous-total .....	1.010.000.—
Ameublement .....	90.000.—
<b>Coût total</b> .....	<b><u>1.100.000.—</u></b>

Nous signalons que les EIM réaliseront une partie des travaux prévue pour un coût de main-d'œuvre devisé à 125.000 francs. Ce montant sera imputé en recettes dans les comptes de fonctionnement des EIM. D'autre part, une partie des fournitures nécessaires aux travaux sera commandée via les EIM. Ceci permettra de réduire les coûts d'environ 50.000 francs (rabais et escompte). C'est par conséquent environ 175.000 francs qui seront économisés sur ce projet grâce à la participation active des EIM.

**6. CALENDRIER DES TRAVAUX**

La durée totale des travaux de la seconde étape de l'aile est de l'arsenal décrite ci-devant, comprenant également la période des études et mises en soumissions, peut être évaluée à une année.

En conséquence, le CFPC pourrait prendre possession des nouveaux locaux à la fin de l'année 2003 en vue d'accueillir l'EA 2004 qui débutera au mois de février. Suite à ce déplacement, les locaux de l'arsenal A4 seraient libérés. Il est prévu de les mettre à disposition du service cantonal des sports (SDS), car ils présentent l'avantage de réunir sur un même site des bureaux et des dépôts de matériel. Les locaux actuels du SDS, à la rue de l'Ecluse 67 à Neuchâtel, seraient remis au service de l'enseignement obligatoire (SEO), pour l'année scolaire 2004-2005, et couvriraient ainsi les besoins issus de la fusion des anciens services d'enseignement primaire et secondaire. Le déménagement du SDS à Colombier et le réaménagement du SEO à la rue de l'Ecluse 67 seront inclus dans le crédit CLA global pour l'année 2004 à hauteur, respectivement, de 200.000 et 80.000 francs.

## **7. NÉCESSITÉ POUR LA POLICE CANTONALE DE DISPOSER DE NOUVEAUX LOCAUX**

Pour la police cantonale, il y a une nécessité à pouvoir disposer de ces nouveaux locaux pour accueillir l'école d'aspirants 2004. En effet, les effectifs importants d'aspirants apportent des modifications sensibles au plan de formation. Si un enseignement frontal devant une classe d'environ 25 élèves est possible, mais certainement pas idéal, cela d'est plus acceptable avec 40 aspirants. Dès lors, l'école sera divisée en deux classes pour la plupart des branches théoriques et seules les matières purement informatives seront dispensées en plénum.

Cette modification implique de pouvoir disposer de deux salles de classe de 20 places ainsi que d'une salle de plénum de 40-50 places. Aussi, c'est dans cette perspective que le programme d'occupation des locaux a été élaboré. Le bâtiment occupé aujourd'hui par le centre de formation n'offre pas ces capacités et pour l'année 2003, des solutions transitoires ont pu être trouvées au niveau de la caserne avec la mise à disposition de salles de théorie.

Avec la concrétisation de la réforme Armée XXI, la place d'armes de Colombier connaîtra une nouvelle occupation par la troupe. En effet, l'école de recrue de l'infanterie territoriale sera remplacée par les écoles d'officiers d'infanterie de toute la Suisse et par les écoles de sous-officiers de la région ouest ainsi que par l'état-major de la formation d'application ouest. Ces divers commandements auront un besoin accru en locaux de théorie, ce qui impliquera certains aménagements. Par conséquent, il est d'ores et déjà exclu que le Centre de formation de la police cantonale puisse continuer à bénéficier des locaux utilisés en 2003, dans l'enceinte de la caserne. La réalisation des travaux projetés en devient donc encore plus urgente.

## **8. UTILISATION DES LOCAUX PAR DES TIERS**

Le projet, même s'il est conçu pour couvrir principalement les besoins du CFPC, n'en demeure pas moins polyvalent. Son utilisation par d'autres entités est parfaitement envisageable, qu'il s'agisse de la formation continue de l'administration cantonale, de cours dispensés dans le cadre de l'Institut suisse de police ou de besoins spécifiques du DIPAC et de son service des sports qui serait désormais présent sur le site. En effet, seuls les locaux administratifs du rez-de-chaussée seront occupés en permanence par les collaborateurs du BI.

### **8.1. Autres services de l'administration cantonale**

Les diverses salles du premier étage, en particulier celle offrant 50 places, pourront tout à fait être utilisées par d'autres services de l'administration cantonale dans le cadre de séminaires ou de cours de formation internes.

---

Les avantages liés au site de Colombier déjà mentionnés plus haut constituent un atout non négligeable.

## **8.2. Armée**

En l'état actuel du projet Armée XXI, il n'y aura pas de besoin particulier en locaux dans le secteur de l'arsenal pour le commandement de la Formation d'application (FOAP) d'infanterie ouest ou des futures écoles de cadres, sous-officiers et officiers.

Un projet d'aménagement des locaux, en caserne de Colombier, au profit du commandement de la FOAP est en cours, en collaboration avec les instances de la Confédération.

## **8.3. Ecole de police romande**

La Conférence des commandants des polices cantonales de la Suisse romande et du Tessin mène actuellement une étude visant à examiner la possibilité de créer une école de police romande. Sans vouloir préjuger des conclusions du groupe de travail, il est vraisemblable que la formation des futurs policiers ne se déroulera pas de manière centralisée sur un seul site, mais elle devrait plutôt prendre la forme de modules décentralisés.

Dans une telle éventualité, le site de Colombier se prêterait parfaitement à l'accueil d'un ou de plusieurs modules. Dans tous les scénarios étudiés, un lieu de formation propre au canton se justifie car toutes les spécificités du canton en matière judiciaire et policière ainsi que les cours de perfectionnement continueraient de toute manière à être enseignées à Colombier, pendant une partie des écoles.

Et, comme mentionné plus haut, la mise à disposition d'une partie des locaux pour des cours dispensés par d'autres entités (formation continue de l'Etat, Institut suisse de police, service des sports du DIPAC), pourrait compléter temporairement l'utilisation des locaux d'enseignement.

Il convient encore de relever que le projet de l'ISP qui cherche à étendre ses locaux du Chanet à Neuchâtel semble compromis et que les locaux projetés à Colombier pourraient également être mis à sa disposition.

## **9. CONCLUSIONS**

La nécessité de loger le CFPC de manière définitive et les exigences liées à la formation d'adultes plaident en faveur du projet qui vous est décrit. D'autre part, après les premiers travaux entrepris en vue de l'installation de la CEC, il convient de mener ce projet de rénovation à terme afin de réhabiliter de manière définitive cette partie est de l'arsenal.

Ce projet s'inscrit également dans plusieurs objectifs plus généraux en cours de concrétisation, en particulier :

- la volonté de décentraliser les services de l'administration cantonale et de leur donner une assise architecturale favorable (et dans ses murs);
- le nécessaire développement de réseaux regroupant des services poursuivant des objectifs voisins ou communs;
- la mise à disposition de l'administration de locaux fonctionnels et adaptés à sa mission.

Pour l'ensemble des motifs décrits dans ce rapport, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport, puis d'adopter le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 18 décembre 2002

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*

P. HIRSCHY

*Le chancelier,*

J.-M. REBER

---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit de construction**  
**de 1.100.000 francs pour la transformation**  
**d'un bâtiment de l'arsenal cantonal, à Colombier,**  
**destiné à accueillir le Centre de formation**  
**de la police cantonale et le service des sports**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 18 décembre 2002,  
*décète:*

**Article premier** Un crédit de 1.100.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la transformation d'un bâtiment de l'arsenal cantonal, à Colombier, destiné à accueillir le Centre de formation de la police cantonale et le service des sports.

**Art. 2** Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 3** La dépense de 1.100.000 francs sera portée au compte des investissements et amortie selon les modalités du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif du bilan de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

**Art. 4** <sup>1</sup> Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

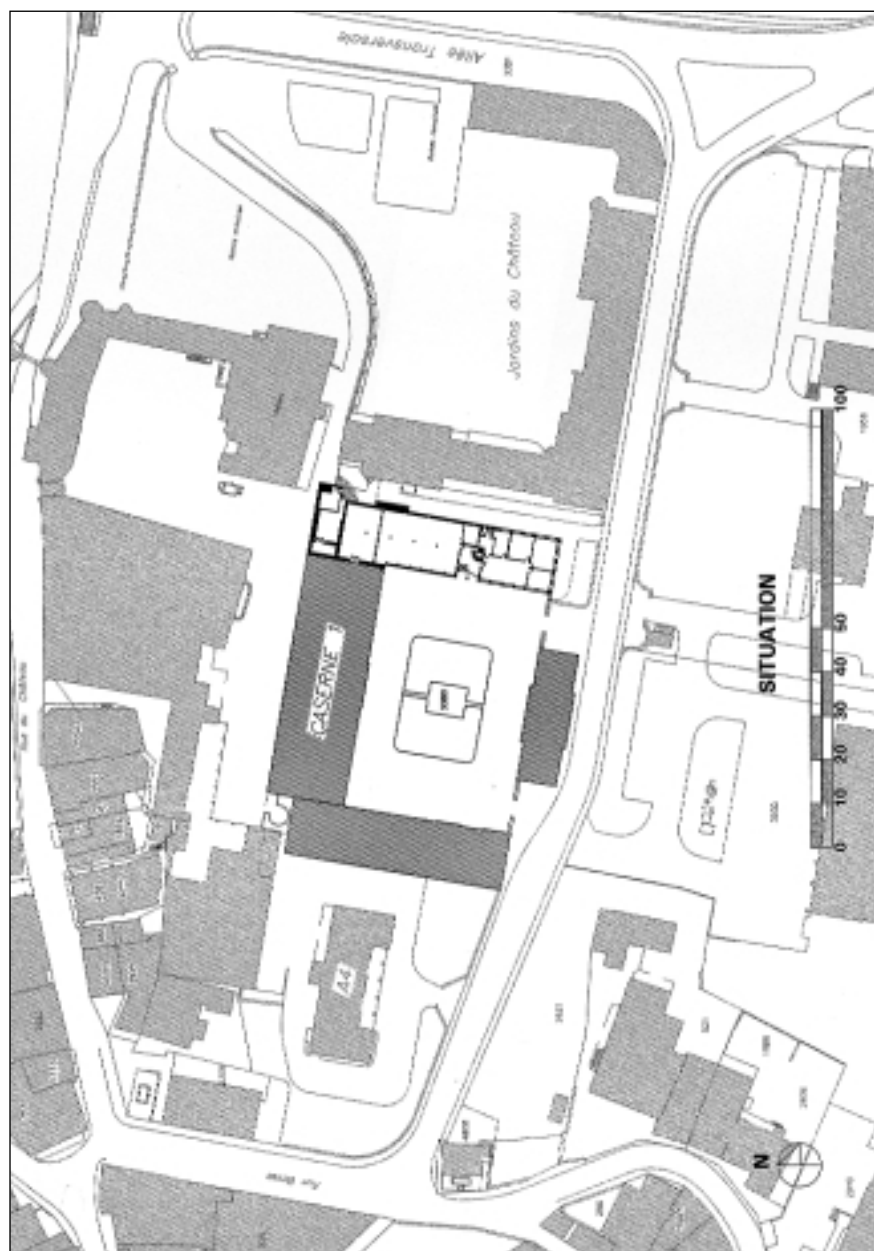
*Le président,                      Les secrétaires,*

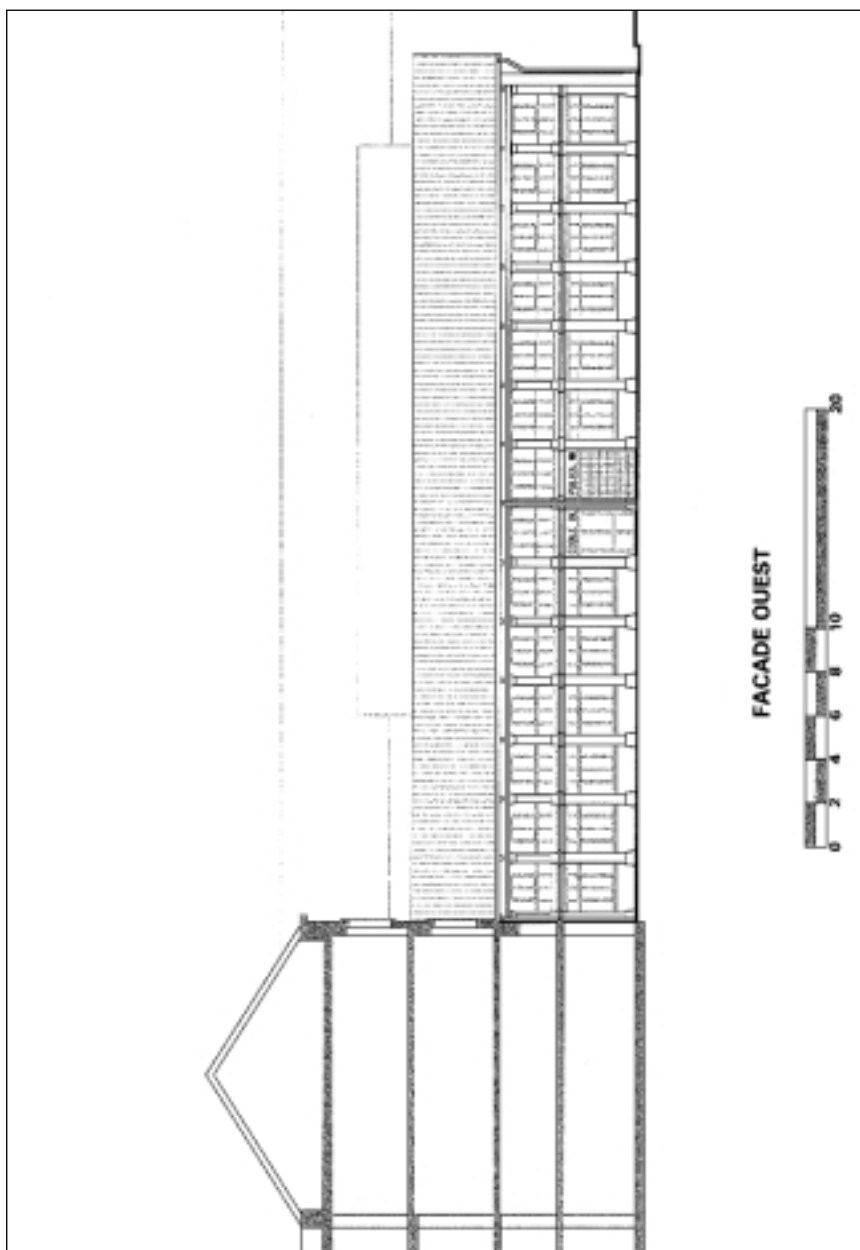
**Liste alphabétique des abréviations utilisées**

BI	Bureau de l'instruction de la police cantonale
CEC	Centrale d'engagement et de coordination Expo.02
CFPC	Centre de formation de la police cantonale
CLA	Commission du logement de l'administration cantonale
EA	Ecole d'aspirant de la police cantonale
EIMC	Etablissement et installations militaires de Colombier
IBE	Intendance des bâtiments de l'Etat
ISP	Institut suisse de police
SDS	Service des sports
SEO	Service de l'enseignement obligatoire

## Plan Situation

## Annexe 2







## Plan Rez-de-chaussée

## Annexe 4

